



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 17 Octobre 2024

Procès-verbal N°06

Président : Xavier VÉLILLA

Présents : Jean Claude CASSÉ – Fany GONZALEZ - Isabelle GOUX - Fabien LAFONT – Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°11 *MATCH N° 28860682 : R.S. PESSAN / A.S. SARRANT – Challenge District - Poule C – Journée 2 du 13/10/2024

Match arrêté

La Commission prend connaissance des pièces versées au dossier, notamment la FMI, confirmant que la rencontre a été arrêtée à la 43' de jeu sur le score de 1 à 0 en faveur de l'A.S. SARRANT, suite à la blessure du joueur n°7 de l'équipe visiteuse.

L'arbitre officiel de la rencontre précise dans son rapport circonstancié que :

- Lors d'une action de jeu un choc s'est produit entre le joueur n° 5 de R.S. PESSAN et le joueur n°7 de l'A.S. SARRANT.
- Suite à ce choc, le joueur n°7 de l'A.S. SARRANT a été victime d'une grave blessure ayant nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers.
- Intervention des secours au centre du terrain pendant 55' avec évacuation du joueur blessé en Centre Hospitalier, à l'issue de laquelle après concertation avec les deux capitaines et les coachs des deux équipes l'arbitre a mis un terme prématuré à la rencontre.

Par ces motifs,

LA COMMISSION, jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, **statue** :

- **MATCH A REJOUER à une date à fixer par la Commission compétente**
- **Transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions seniors**
- **Transmet à la Commission Départementale d'Arbitrage.**

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA